

BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 JUIN 2026**

Date de la convocation : 9 juin 2026

transmise le : 9 juin 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 25

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

Membres présents : Mesdames et Messieurs MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, BILGER Denis, ECKERT Sylvia, Stéphane MISCHLER, Laëtitia GRASSER, Alain KLEIN, Joanne RIEDINGER, David RIEGEL, Marisa RIEDINGER, Thomas DAUGER, Véronique BISCHOFF, Patrice MAGNUS, Anne-Hélène MARTZ, Cyrille OFFERLE, Nathalie GRATHWOHL, Florence NOBLET, Hélène ARNDT, François GEISSLER, Denis FUCHS

Étaient absents excusés : Mme Marie Claire ENRICI donne pouvoir à M. Olivier BOPP, M Christophe KOEHL donne pouvoir à M. RIEGEL

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Thomas DAUGER

2026-059 Marchés relatifs à l'entretien des espaces verts

I – Marché à bons de commande pour les interventions ponctuelles d'entretien des espaces verts

Afin de répondre de manière efficace aux besoins ponctuels, exceptionnels ou urgents liés à l'entretien des espaces verts communaux, notamment lorsque les services municipaux nécessitent un renfort ou lorsque des interventions spécifiques doivent être réalisées, il est proposé de conclure un marché public à bons de commande.

Ce dispositif permettra de faire appel, en fonction des besoins de la Commune, à des prestations telles que le brûlage, le traitement par biocontrôle des trottoirs, le fauchage des chemins ruraux ou encore la taille des arbres.

Le recours à un marché à bons de commande offrira à la Commune la souplesse nécessaire pour mobiliser rapidement des interventions adaptées, sans engagement de commande systématique, tout en garantissant la continuité et la qualité de l'entretien des espaces verts communaux.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement de la procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions du Code de la commande publique et d'habiliter Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa passation et à son exécution.

II – Reconduction du marché mutualisé d'entretien des espaces verts

Par ailleurs, le marché mutualisé relatif à l'entretien des espaces verts des cimetières, de la zone industrielle, de la micro-zone d'activité et du pont SNCF, conclu pour la période du 1er août 2025 au 31 juillet 2026, arrive à échéance et peut être reconduit pour une durée supplémentaire d'un an.

Le montant de cette reconduction est fixé à **41 966 € HT** pour la période allant du 1er août 2026 au 31 juillet 2027.

Ce montant excédant le seuil de délégation accordé à Monsieur le Maire, il appartient au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de reconduction ou tout document contractuel correspondant afin de permettre la poursuite de ces prestations dans les mêmes conditions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le lancement de la procédure de consultation relative au marché public à bons de commande pour les interventions ponctuelles d'entretien des espaces verts ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa passation et à son exécution ;
- D'approuver la reconduction du marché mutualisé d'entretien des espaces verts pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027 pour un montant de 41 966 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de reconduction, l'avenant éventuel ou toute pièce nécessaire à la poursuite de ce marché ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme à Hoerdtd, le 25.06.26
Publié le 25.06.26
Transmis à la Préfecture le 25.06.26
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Thomas DAUGER



Le Maire
Mathieu TAESCH

